

## Seconde Épreuve d'admissibilité au concours CPE Session 2018 «Étude de dossier portant sur les politiques éducatives »

### Définition de l'épreuve Arrêté du 19 avril 2013

**Durée : 5 heures      Coefficient 2**

À partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une **note de synthèse répondant à un questionnement précis.**

Cette épreuve vise à **mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation**, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la **capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation** au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les **capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos**, dans un contexte professionnel.

**Cette épreuve de concours est donc à considérer comme un exercice professionnel** qui renvoie à la pratique quotidienne du CPE dans l'exercice de ses missions : **expert en éducation de part sa formation, il conseille le chef d'établissement et la communauté éducative.**

Méthodologie construite à partir de l'arrêté du 19 avril 2013 ;

**de l'ouvrage de Jean Louis Auduc « Concours CPE - Conseiller principal d'éducation - Tout-en-un » ;**  
des rapports de jury de différentes sessions (points communs)

**Commentaires accompagnant le sujet « 0 » proposé en exemple lors de la parution des nouvelles épreuves du concours en avril 2013.**

Une note de synthèse « aide à prendre une décision, elle rend compte d'un sujet, elle contribue à informer un auditoire, des collaborateurs, des membres d'une équipe sur un point précis ». Mais la commande rédactionnelle de cette épreuve va plus loin puisqu'il est « demandé au candidat, dans un deuxième temps, d'analyser ou de proposer des solutions, des éléments de politique éducative, une analyse critique, de mettre en perspective les éléments de la note avec les missions du CPE ».

**Aussi, des éléments méthodologiques sont à mobiliser** tels que ceux évoqués dans la définition de l'épreuve : **analyse, synthèse, problématisation, construction et organisation du propos.**

**Les rapports de jury depuis 2014 précisent et confortent les attendus de cette épreuve** tant dans la forme que dans le contenu.

**La NDS, première partie du travail demandé**, répond à des règles formelles :

- définir une problématique qui sert de fil conducteur au traitement du sujet ;
- construire un plan pour y répondre ;
- présenter le corpus de documents ;
- être au plus près des documents : le candidat s'interdit tout avis personnel sur le sujet ;
- analyser et organiser le recours aux documents selon le plan défini ;

**Ainsi pensée, la NDS doit conduire à la seconde partie de la commande rédactionnelle, les propositions opérationnelles.** Il va s'agir :

- d'articuler les apports de la NDS avec la connaissance que le candidat CPE a de l'exercice professionnel du CPE
- pour offrir au correcteur une véritable réflexion et des propositions en lien avec les compétences attendues dans l'exercice des missions du CPE.
- ainsi, le candidat doit il rendre compte d'une stratégie participant à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement.

**Dans cette seconde partie, il est attendu que le candidat étaye son propos par des références universitaires et bibliographiques** (bibliographie session 2018 publiée le 10 mai 2017).

### **Démarche méthodologique proposée**

Comme pour toute épreuve, écrite ou orale, **vous aurez à construire votre propre méthodologie et à vous entraîner à la mettre en œuvre** : vous la testerez puis vous l'adopterez en vue du « jour J ». Plus vous multiplierez les entraînements et plus vous aurez de solides connaissances et plus vous serez en mesure de l'adapter.

Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance des sujets proposées depuis 2014 (rapports de jury et site du ministère). Le nombre de documents varie de 7 à 8 pour un nombre de pages variable de 14 à 22. Les deux dernières sessions, 2016 et 2017 comportant 8 documents pour 22 pages.

**La seconde page du dossier vous donne les informations suivantes :**

- le thème du dossier : titre ;
- le contenu du dossier : liste numérotée et indication de la nature des documents, leur origine et date ;
- le travail demandé : consignes précises.

### **A. Première partie de la commande rédactionnelle : rédiger la note de synthèse, NDS**

**La méthodologie que nous vous proposons ici comprend 4 étapes bien distinctes que nous avons délimitées dans le temps, soit 3h30 pour construire et rédiger la NDS sur les 5 heures** que dure l'épreuve.

**1° étape 30 mns** : lecture attentive du titre du dossier, de la liste des documents, suivi d'un survol des documents. Prise de connaissance du travail demandé. Définition de la problématique et du plan.

**2° étape 2h** : lecture approfondie des documents, plan à préciser et relevé des idées essentielles.

**3° étape 1h** : rédaction de la NDS.

**4° étape 5 mns** : relecture.

**1° étape 30 mns** : cette première approche du dossier va vous donner les éléments principaux dont vous avez besoin pour construire votre travail. Indispensable quelle que soit la méthodologie choisie ! Prenez le temps de cette analyse !

=> **lecture du titre du dossier** : il pose, parfois très précisément, les **éléments de la problématique**. Relevez les mots clefs, les mots de liaison, de coordination qui vous permettront de relever l'articulation entre deux idées, deux propositions, deux constats,... Une idée de plan peut/doit déjà se dégager.

=> **Lecture de la liste de documents** : en fonction des éléments de problématisation que vous avez dégagé vous aurez à cette seule lecture une idée de l'importance de chacun des documents, et la plupart vous seront familiers. Cette lecture va vous permettre de préciser votre plan.

Soyez attentifs et relevez :

- leur nature et origine (juridiques, articles de presse spécialisée ou généraliste, littérature scientifique, enquête, rapport de l'inspection, ..., graphique ou encore photo, schéma,...), la plus ou moins grande prédominance d'un certain type ou au contraire un juste équilibre entre documents de différente nature.
- la date de parution des documents et la diversité ou non de ces dates permet de mesurer la récurrence et/ou l'actualité des enjeux du sujet, les perspectives, l'urgence,...

=> **le survol des documents** permet de relever les titres, sous-titres, parfois les quelques lignes d'accroche d'un paragraphe mise en évidence par le législateur ou l'auteur de l'article, les mots en caractère gras, italique ou soulignés. Cette lecture survol va vous permettre de préciser encore davantage votre plan en définissant par exemple des sous-parties.

=> **Le travail demandé** : lire très attentivement cet encadré. Il va vous permettre d'arrêter le choix de la problématique, d'orienter précisément votre travail et de finaliser votre plan.

Soyez attentifs et relevez :

- le destinataire de la note,
- l'(es) objectif(s) à atteindre,
- le(s) public(s) concerné(s),
- les mots importants et l'articulation des paragraphes.

Vous pourrez ainsi identifier précisément la demande et finaliser votre plan avec des titres et des sous titres (que vous pourrez préciser encore lors de la lecture approfondie des documents).

**Quelques remarques sur l'élaboration du plan** : c'est une étape importante car votre **plan** doit être pratiquement **arrêté à la fin de cette première étape pour** vous permettre **une lecture efficace et organisée des documents dans la 2° étape**. Seule la rédaction finale des titres des parties et sous-parties peut encore être à préciser dans cette 2° étape.

Nous vous **conseillons un plan en deux parties et deux sous-parties ou trois parties sans sous-parties**.

**A la fin de cette première étape vous devez avoir :**

- arrêté la **problématique** => inscrivez là sur un brouillon ;
- arrêté le **plan** => inscrivez le sur un autre brouillon ;
- regroupé les **documents par nature** et défini leur **importance** par rapport à la problématique ;
- **organisé vos brouillons** selon la méthode choisie pour collecter les idées : par document ; par idée ; sous forme de tableau ; en colonnes ; par partie et sous-parties du plan ;....

**Quelques conseils d'organisation matérielle** : utilisez autant de brouillons que nécessaire ; écrivez uniquement sur le recto des feuilles ; numérotez les ; utilisez des codes couleurs selon les parties de votre plan ; programmez le temps pour chacune des étapes de votre travail.

**2° étape 2h** : partie la plus longue et délicate. Commencez par le document qui vous paraît le plus riche et le plus important.

**D'une part, il s'agit de faire une lecture sélective et rapide** des documents : retenir l'essentiel en un minimum de temps. Cela peut mériter un entraînement afin de ne pas s'arrêter à chaque mot mais repérer les mots clefs, les mots charnières. Certaines informations seront laissées de côté si vous les jugez inutiles ou hors sujet.

**D'autre part d'en faire une analyse**, paragraphe par paragraphe. INTERDISEZ vous de recopier phrases ou partie de texte, mais faites sur votre brouillon un **effort de rédaction personnelle**, avec vos propres mots, **de l'idée essentielle contenue dans un/ou plusieurs paragraphes**. Une prise de notes pertinente vous fera gagner un temps précieux lors de la rédaction : vous n'aurez pas de brouillon à faire pour la partie développement de la NDS ; vous n'aurez pas à revenir sur les documents. Si vous souhaitez reprendre un extrait de texte pour en faire une « citation », reprendre des chiffres, des statistiques, ne les recopiez pas, annotez votre brouillon et le texte d'un symbole/repère. Aidez-vous de repères visuels.

**A la fin de cette seconde étape** vous devez **avoir identifié** très précisément et de manière très lisible **les idées synthèses que vous attribuez à telle ou telle partie ou sous-partie de votre plan**. Tester VOTRE propre méthode et vous entraîner prend ici tout son sens.

**3° étape 1h** : la rédaction de la note (5 à 6 pages de copie d'examen) demande des qualités d'écriture (lisibilité, ni fautes d'orthographe ni de syntaxe) et un registre de langue soutenu, tout en étant simple et clair. L'organisation formelle doit permettre au lecteur-correcteur de comprendre le traitement que vous faites de la problématique sans avoir lui même à se référer aux documents.

**La NDS se composera d'une introduction ; un développement, une conclusion.**

*.../... La suite sera publiée prochainement.*